

**A R R E T E N° 209/2007/A.R.H./I.R.S.**

portant désignation de Monsieur le Docteur Patrice Tournebize  
pour exercer, à titre provisoire, les fonctions de chef de service de Neurologie  
du Groupe Hospitalier Sud Réunion

La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion-Mme Vignerou-Meleder (Huguette) ;

Vu les avis réglementairement requis ;

Sur proposition du Médecin Inspecteur Régional,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** . – M. le docteur Patrice Tournebize est désigné en qualité de chef de service à titre provisoire de Neurologie du Groupe Hospitalier Sud Réunion.

**Article 2.** – Cette désignation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 et ne peut excéder un (1) an.

**Article 3.** - La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 26 décembre 2007

P/La Directrice

Suzanne COSIALS  
Directrice Adjointe